



Albi, le 6 août 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse : point de situation au 6 août 2013

La situation hydrologique sur les principaux cours d'eau du département demeure globalement satisfaisante.

Cependant ces derniers jours, en raison des fortes températures, un tarissement rapide des débits s'est produit sur le réseau hydrographique des bassins versants de l'**Agros**, de l'**Assou**, du **Bagas**, de l'**En Guibaud** et du **Tescou**.

A ce titre, et afin de préserver les milieux aquatiques et les usages, des mesures de restrictions de prélèvements s'appliqueront sur les cours d'eau suivants.

- Assou : restriction à 50%, soit 3,5 jours par semaine, à compter du jeudi 8 août 2013, sur le cours d'eau de l'Assou et ses affluents, comme suit :
 - prélèvements interdits en rive gauche de l'Assou et sur tous ses affluents situés en rive gauche : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures ;
 - prélèvements interdits en rive droite de l'Assou et sur tous ses affluents situés en rive droite : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.
- Bagas : restriction à 50% (niveau 2 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2013).
- En Guibaud : interdiction totale de prélèvement à compter du jeudi 8 août 2013, Toutefois, les cultures légumières, le tabac, les cultures porte-graines (à l'exception des productions d'hybrides commerciaux de semence de maïs) et les pépinières bénéficient du niveau 2 de limitation des prélèvements soit 3,5 jours par semaine comme suit :
 - Prélèvements interdits en rive droite de l'En Guibaud ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
 - Prélèvements interdits en rive gauche de l'En Guibaud ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

- Tescou : interdiction totale de prélèvement à compter du jeudi 8 août 2013,
Toutefois, les cultures légumières, le tabac, les cultures porte-graines (à l'exception des productions d'hybrides commerciaux de semence de maïs) et les pépinières bénéficient du niveau 2 de limitation des prélèvements soit 3,5 jours par semaine comme suit :
 - Prélèvements interdits en rive droite du Tescou ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
 - Prélèvements interdits en rive gauche du Tescou ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.
- Agros : maintien de l'interdiction totale depuis le jeudi 25 juillet 2013,

Dans ce contexte, il est nécessaire de se montrer particulièrement vigilant et il est appelé au civisme et à la responsabilité de tous les particuliers et professionnels pour une gestion de l'eau la plus économe possible.

Contact Presse :

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>